

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 juin 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 9 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

### COHESION SOCIALE INSERTION – CHARTE TERRITORIALE INTEGRANT LA CHARTE D'INSERTION DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (ANRU)

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190712-C83-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

### COHESION SOCIALE INSERTION – CHARTE TERRITORIALE INTEGRANT LA CHARTE D'INSERTION DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (ANRU)

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'adoption le 24 mars 2015 par le conseil d'administration de l'ANRU de la nouvelle charte d'insertion,

Considérant le Contrat de ville signé le 6 juillet 2015 ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais exprime sa volonté de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion, en proposant à ses partenaires de signer une charte territoriale intégrant la charte d'insertion attendue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Cette démarche est motivée par le contexte décrit comme suit et un souhait de simplification :

- Les expériences de partenariat menées lors de la 1ère charte d'insertion ANRU, ciblant les habitants des quartiers prioritaires ont fortement contribué à la généralisation des clauses d'insertion. Au niveau local, elles ont motivé la création d'un guichet unique au sein de la CAN, pour l'ensemble de son territoire. L'appropriation de cet outil par les communes membres de l'agglomération est, au passage, à souligner. Dans ce cadre, pour la seule année 2018, l'activité du guichet représente 36 000 heures d'insertion d'où la nécessité de valoriser l'offre de service et l'implication des donneurs d'ordres et des partenaires, au sein d'une charte territoriale.
- Le nouveau programme financé par l'ANRU marque la prochaine étape de la politique de la ville. Dans ce cadre, l'ANRU attend que soit annexée à la convention décrivant le projet urbain sur le quartier du Pontreau-Colline St André, une nouvelle charte d'insertion pour un nombre d'heures estimé à 3 500.

A ce contexte qui plaide pour une convergence des 2 démarches, il faut ajouter que coïncident les engagements des donneurs d'ordres, des représentants des entreprises et des acteurs de l'emploi et de l'insertion. C'est le cas également des publics en difficulté ciblés, sachant que lorsque les travaux seront financés par l'ANRU (estimatif 3 500 heures), les publics positionnés ~~devront en priorité, résider~~ sur les quartiers prioritaires.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190712-C83-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

La présente charte atteste de la volonté de promouvoir sur le territoire de l'agglomération une conception citoyenne de la commande publique et une concertation renforcée entre tous les acteurs privés et publics de l'emploi :

- Les collectivités territoriales, le Service Public de l'Emploi et les structures locales de l'insertion par l'activité économique expriment leur volonté de se mobiliser pour répondre aux attentes des entreprises et des publics prioritaires, dans un souci d'accès à des emplois durables et de qualité.
- Les entreprises, au travers de leurs organisations professionnelles et consulaires, s'engagent à une coopération avec les collectivités locales et le Service Public de l'Emploi.
- Les donneurs d'ordres publics signataires valident le principe de promouvoir l'insertion et l'emploi au travers de leurs marchés de travaux et d'entretien.

La présente charte territoriale a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre l'ensemble des signataires qui s'engagent à faciliter par tous moyens sa mise en œuvre, en intégrant la charte d'insertion de l'ANRU, au bénéfice des publics en insertion de l'ensemble du territoire.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la charte territoriale intégrant la charte d'insertion de l'ANRU et tous documents afférents ;

Pour répondre aux attentes de l'ANRU, la présente charte prend effet à sa signature, pour l'ensemble des parties prenantes. Afin de permettre le solde des dernières opérations financées par l'ANRU et l'évaluation du projet, les périodes couvertes par ces deux documents s'achèveront au 31 décembre de la 4ème année au cours de laquelle s'effectuera le solde de la dernière opération physique.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Alain BAUDIN**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190712-C83-07-2019-DE Date de télétransmission : 12/07/2019 Date de réception préfecture : 12/07/2019
--